

1. GÉNÉRALITÉ

1.1 Généralités

Le présent devis porte sur l'installation complète d'un (1) monte-plats, type commercial, modèle GT Master-Waiter, à tambour avec moteur et machine à tambour situés au bas du puits sous la benne ou en haut du puits, **ou**, à traction avec moteur et machine situés en haut du puits avec contre-poids, tel que fabriqué par le Groupe manufacturier d'ascenseurs Global-Tardif Inc. (ci après nommé "le Manufacturier"), selon les indications fournies aux dessins et selon les descriptions de la présente section.

Le manufacturier d'ascenseurs doit fournir les plans, le matériel et l'équipement nécessaires à l'installation de l'ascenseur. Les travaux ne doivent pouvoir commencer qu'après l'approbation des plans par le propriétaire ou son représentant.

Le Manufacturier est situé au 120 rue de Naples, St-Augustin de Desmaures, Québec, Canada (tél : 418- 878-4116 ou le 1-800-661-6316, fax : 418-878-1595).

1.2 Travaux préparatoires exclus du contrat

Pour compléter l'installation précitée, d'autres intervenants que le manufacturier et le constructeur / installateur d'ascenseurs (ci après nommé "installateur") doivent effectuer ou fournir ce qui suit, conformément aux règlements en vigueur :

1. Tous les travaux de gypse, de maçonnerie et de peinture.
2. La poutrelle d'acier dans le haut du puits si nécessaire, permettant à l'installateur de soulever les différentes pièces de son équipement durant l'installation, sont en dehors de la fourniture de l'ascenseur.
3. Le puits est conforme aux dimensions indiquées sur le plan. Il est convenablement maçonné, entouré et ventilé selon les exigences des autorités ou des codes en vigueur.
4. La fosse (selon le plan si nécessaire) à partir du premier plancher ou selon les dimensions indiquées sur le plan final d'installation. La fosse est exempte de tous débris et est conforme au code de construction (plomberie, électricité) avant le début des travaux. Une fosse étanche, renforcée de façon à supporter les forces verticales s'exerçant sur les rails-guides.
5. *Le plancher de la fosse peut absorber un impact de kg (lbs) et est construit selon le chapitre 1 du code de construction.*
6. Les murs du puits sont parallèles et d'équerre sur toute la hauteur, avec une tolérance maximale de **6 mm** (¼ "). La surface interne du puits est lisse et sans aspérités.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

7. Un endroit fermé, pourvu d'une serrure à clé, est mis à la disposition des mécaniciens d'ascenseurs au début de l'installation (si requis sur le plan final d'installation).
8. *La salle de contrôle est appropriée et conforme, aux normes canadiennes C.E.C. et CAN-CSA-B44-07 ainsi qu'à tout code local. La machinerie est accessible. La salle de contrôle a un interrupteur de lumière ainsi qu'une prise de courant 110 VAC. La puissance de l'éclairage n'est pas inférieure à 10 bougie-pied (100 lux) au niveau du plancher. Une porte ayant une résistance au feu, ouvrant vers l'extérieur, et munie d'une serrure à clé et d'un ferme-porte automatique, doit assurer la sécurité de la salle de contrôle.*
9. *La hauteur libre du dernier plancher jusqu'au au dessous du plafond ou de la poutre de levage (ou premier obstacle) est telle que demandée sur le plan d'ensemble de Global Tardif.*
10. *Jusqu'à la fin des travaux d'installation du monte-plats, le puits est ouvert à sa pleine largeur sur au moins 8 pieds de haut.*
11. Les ouvertures nécessaires pour recevoir les dispositifs de signalisation sont exécutées selon les exigences.
12. Le courant nécessaire au réglage, la mise en service et les essais du matériel seront fournis sans frais à l'installateur d'ascenseurs et ce, dès le début de l'installation sur les lieux.
13. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur à fusibles pour chaque monte-plats est branché à un circuit de 30 ampères. L'interrupteur d'alimentation est de type à contact normalement ouvert.
14. Tel que demandé par le code de l'électricité national aux É.U. ou le code électrique canadien, un sectionneur de 15 ampères, 110 volts, 60 Hz pour l'éclairage de la cabine doit être installé à l'endroit indiqué sur vos plans d'arrangements. Deux fils et un « ground » doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur.
15. Le sectionneur est à moins de 6 m. (20 pieds) du contrôleur et il est visible du contrôleur. S'il n'est pas visible, un autre sectionneur est installé près du contrôleur.
16. L'alimentation électrique de [220v / 1ph / 60Hz, ou 208v – 480v – 600v / 3 ph / 60Hz] + 1 neutre est amené à un interrupteur de ligne principale (muni de fusibles et d'une manette extérieure) ou à un disjoncteur pouvant être verrouillé dans la position ouverte. Cet interrupteur sera installé à l'endroit indiqué sur nos dessins d'arrangement. Deux (2) fils doivent être amenés du sectionneur aux bornes du contrôleur + 1 neutre + 1 « ground ».
17. Seul l'équipement du monte-plats et les conduits électriques connexes sont tolérés dans la salle de contrôle.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

18. La température dans la salle de contrôle doit être maintenue entre 15 et 32 degrés Celsius en tout temps.
19. Lumière, interrupteur et prise de courant sont requis dans le puits lors du début de l'installation ainsi que dans la salle de contrôle.

❖ **Sachez que**

1. Cette installation est dessinée en conformité avec le code de sécurité des élévateurs : norme CAN-CSA-B44-07.
2. Ce dessin n'est pas destiné à être utilisé pour la construction du bâtiment, mais pour illustrer les détails concernant l'élévateur en relation avec la structure.
3. Ce dessin représente seulement l'installation. Les détails des entrées palières et de la benne seront expliqués sur d'autres dessins.
4. Global-Tardif n'est pas responsable de l'exactitude des détails de la charpente du puits et de la salle des machines.
5. Le propriétaire/acheteur/constructeur doit fournir les supports pour les fixations de chambranles de porte à la dalle du plancher et au pourtour de chaque entrée.
6. Les cadres de portes ne sont pas conçus pour supporter le poids des murs. L'entrepreneur général est tenu responsable de tous dommages causés aux cadres de portes des entrées palières lors des travaux de maçonnerie et de finition.
7. Le trajet total, du plus bas au plus haut plancher, doit être maintenu à +/- 6 mm (1/4").
8. Les supports appropriés pour les supports d'ancrage des lisses ou « rails guides » ou pour les supports des tours tel qu'indiqué sur le plan d'ensemble, sont fournis par d'autres intervenants.
9. Les partitions des murs autour des chambranles seront fermées par le propriétaire après que les cadres seront installés.

1.3 Garantie

Le Manufacturier doit fournir une **garantie de 1 an**. La garantie couvre les matériaux relatifs aux appareils qu'il fournit selon le présent devis. Il s'engage à remédier à toute défectuosité non attribuable à une usure normale, à un mauvais entretien ou à un usage abusif et qui pourrait apparaître dans la prochaine année suivant la date d'achèvement des travaux sur chaque ascenseur.

La main d'œuvre fournie par l'installateur est garantie pour un an.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

1.4 Entretien

L'installateur d'ascenseurs doit fournir un service d'entretien de qualité comprenant des vérifications, des réglages et la lubrification de l'équipement, de façon régulière, à tous les **mois** à compter de la date de mise en service de l'ascenseur. L'entretien doit être effectué par du personnel compétent pendant les heures normales de travail des jours ouvrables. Le service d'entretien doit comprendre le service de rappel pour des réglages mineurs urgents. Toute vérification spéciale sera facturée au tarif normal du constructeur d'ascenseur. Ce tarif doit être spécifié au moment du dépôt des soumissions. Le service d'entretien ne comprend pas les réglages ni les réparations rendus nécessaires suite à la négligence, l'usage impropre, l'abus ou un accident attribuable à des personnes autres que l'installateur d'ascenseurs. Seules doivent être utilisées des pièces et des fournitures identiques à celles qui ont servi à la fabrication et à l'installation du matériel initial.

1.5 Permis / Inspections

L'installateur doit veiller à ce que toutes les inspections et vérifications requises soient faites. Par contre les licences seront émises par l'organisme gouvernemental ayant juridiction, le tout au frais du propriétaire.

1.6 Codes

Les travaux doivent être effectués conformément au Code canadien de l'électricité, au *Code des ascenseurs du Québec* et la norme **CAN/C.S.A. B44-07** ainsi qu'à tous codes locaux en vigueur s'appliquant à la présente installation.

Le manufacturier d'ascenseurs n'est pas responsable de changements rendus nécessaires en raison de modifications apportées aux codes locaux.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2. PRODUITS

2.1 Description

Fourniture et installation :	Un (1) GT MASTER-WAITER tel que fabriqué par le Manufacturier,
Système d'entraînement :	Tambour : Moteur et machine à tambour situés au bas du puits sous la benne, ou au haut du puits ; ou Traction : Moteur et machine situé au haut du puits, avec contre-poids;
Type de structure :	Porte-à-faux ou Rails de chaque côté de la benne
Alimentation :	208, 480, 600 / 3 / 60, ou 220 / 1 / 60 ;
Manœuvre (boutons)	Automatique, avec boutons d'appel et d'envoi.
Type de chargement:	Niveau plancher ou Niveau comptoir
Capacité standard :	Jusqu'à 595 lbs (270 kg)
Vitesse nominale :	50 PPM (0,25 m/sec)
Trajet	_____ <i>pi.</i> _____ <i>po.</i> (<i>À compléter S.V.P.</i>)
Hauteur libre au dernier plancher sous la poutre de levage :	Selon plans
Dimensions intérieures libres du puits:	<i>Voir les dimensions standards du manufacturier sur www.gtaccessibility.com</i>
Nombre de paliers desservis (arrêts):	<i>[voir à confirmer selon plan]</i>
Nombre d'ouvertures à l'avant :	<i>[voir à confirmer selon plan]</i>
Nombre d'ouvertures à l'arrière :	<i>[voir à confirmer selon plan]</i>
Nombre d'ouvertures sur un côté :	<i>[voir à confirmer selon plan]</i>
Lumière dans la benne :	Standard 1 (une) au plafond Lumière chauffante sur le côté optionnelle
Type d'entrées palières :	De type guillotine à simple vantail ou De type guillotine à deux vantaux s'équilibrant.
Finis des portes :	Apprêt pour peinture, ou Peinturé (type séché à l'air) ou Acier inoxydable brossé #4.
Dimensions intérieures libres de la benne :	<i>Voir les dimensions standards du manufacturier sur www.gtaccessibility.ca</i>
Fini de la benne :	Apprêt pour peinture, ou Peinturé (type séché à l'air) ou Acier inoxydable brossé fini #4
Frein de sécurité (sous la cabine) :	Modèle en porte-à-faux : Standard Modèle à rails de chaque côté : Optionnel
Système de nivelage :	Chargement au plancher : Optionnel Chargement au comptoir : Optionnel
Nombre de tablette(s) amovible(s) :	Chargement au comptoir : Standard une (1) Chargement au plancher : Standard zéro (0)
Entretien	12 mois (une visite par mois)

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.2 Manœuvre

1. Munir chaque station d'appel et renvoi d'une plaque en acier inoxydable incluant un bouton d'appel et un bouton de renvoi pour chaque palier desservi correspondant au numéro de l'étage où vous voulez expédier le monte-plats. Ces boutons seront en acier inoxydable de marque Dupar.

Ou, en option

Un interrupteur à clés à ressort pourra contrôler le fonctionnement de chaque bouton.

2. Afin de répondre aux appels et aux renvois de chacun des paliers, la benne doit pouvoir être commandée en pressant simplement le bouton correspondant du niveau et ce seulement si toutes les portes de la benne et les portes palières sont bien fermées.
3. Deux voyants lumineux; l'un avec la mention ARRIVÉ et l'autre avec la mention EN MARCHE seront installés sur chacune des plaques des stations palières.
4. Le fonctionnement de tous les boutons devra être neutralisé lorsque la benne est en mouvement et ainsi que quelques secondes après son arrêt afin de laisser le temps à l'utilisateur d'ouvrir la porte

2.3 DISPOSITIFS D'Iso nivelage (optionnel)

Lors d'un chargement au niveau du plancher, le monte-plats peut être équipé d'un dispositif d'iso nivelage manuel pour immobiliser la cabine à ½' du palier, indépendamment de la charge ou du sens de marche de la cabine. La cabine doit être maintenue dans la zone d'iso nivelage, que les portes palières soient ouvertes ou fermées.

2.4 ÉLÉMENTS COMPOSANTS

1. Sauf indications contraires, les principales pièces du monte-plats, de fabrication courante, doivent être fournies par un seul fabricant.
2. N'utiliser que des pièces principales qui ont déjà été utilisées ensemble dans au moins deux installations du genre durant une période minimale de un (1) an, et qui ont donné un rendement efficace dans des conditions normales d'usure.
3. Sur demande, fournir au consultant les noms et adresses de propriétaires ou administrateurs de bâtiments où ont été utilisés des monte-plats dont l'assemblage des principaux éléments composants est identique à celui qui est proposé, et dont le fonctionnement est satisfaisant.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.5 ÉLECTRICITÉ : FILERIE, CANALISATIONS ET RACCORDS

1. Dans le cas des tubes en acier (EMT), utiliser des raccords en acier du type à pression. Il est défendu d'utiliser des raccords à vis de blocage.
2. Il est défendu de disposer parallèlement plusieurs conducteurs pour augmenter la puissance disponible.
3. Il est défendu d'utiliser des tubes métalliques souples et armés pour assurer la continuité du réseau de mise à la terre.

2.6 LUBRIFICATION

- 1 L'installation doit être dotée de dispositifs permettant de lubrifier tous les roulements qui requièrent une lubrification périodique.
2. Les raccords de graissage, si on les utilise, doivent tous être du même genre afin de pouvoir utiliser un seul pistolet graisseur.
4. Lorsque l'installation comporte des graisseurs, utiliser le type automatique sous pression.
5. Disposer les points de lubrification pour qu'ils soient repérables et faciles d'accès.

2.7 RAILS DE GUIDAGE

Pour les rails de guidage de la benne, utiliser un rail d'acier pesant au moins 11.9 kg/m (8.0 lb/pi) et dont les surfaces de frottement sont usinées, et le fixer à la charpente du bâtiment à tous les 3,67 m (12'-1/2'') au maximum.

2.8 CÂBLE DE SUSPENSION

1. Suspendre la benne à un câble d'acier.

2.9 DISPOSITIFS DE SÛRETÉ

Munir la benne de dispositifs de sûreté. **Optionnel avec un système de rail de chaque côté.**

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.10 TREUIL, FREIN ET MOTEUR

1. Fournir un treuil comportant un réducteur à tambour, à fonctionnement dont les engrenages, les poulies, les freins et le moteur sont montés sur une même base en fonte de fer ou en profilés d'acier soudés, dotée de coussinets antifriction.
2. La vis sans fin et l'arbre taillé dans une même pièce d'acier de forge ou barre en acier, ainsi que le pignon en bronze, ne doivent former qu'une seule pièce.
3. Le carter de l'engrenage doit être doté de trous de regard permettant d'en vérifier l'état.
4. La poulie de commande doit être usinée et conçue pour au moins un ré usinage éventuel des gorges.
5. Les surfaces des gorges et des flasques de la poulie de commande et des poulies-guides doivent être usinées lisses.
6. Les poulies comportant des criques, plages sableuses et autres imperfections seront refusées.
7. Le treuil doit être doté d'un frein électromagnétique fonctionnant sur courant continu, actionné mécaniquement par détente de ressort et réarmé par mise sous tension électrique.
8. Le moteur doit avoir les caractéristiques suivantes : couple de démarrage élevé, faible courant de démarrage, rotor du type cage d'écureuil à haute résistance interne.
9. Enduire les enroulements d'un produit isolant et les chauffer au four pour les rendre étanches à l'humidité et à l'huile.
10. Le moteur doit avoir une mise à la terre conforme (à l'intérieur d'une boîte de jonction).
11. Établir les caractéristiques du moteur d'après les normes de L'IEE régissant un essai à régime nominal, à vitesse nominale, à une température de 40⁰C pendant 15 minutes, sans qu'il se produise de surchauffe.
12. En option si demandé Munir d'une protection contre les inversions et les panne de phases. (dans le contrôleur)
13. Le moteur doit être muni d'un dispositif de protection intégré contre la surchauffe à ré enclenchement manuel.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.11 BENNE

1. La benne doit avoir les caractéristiques suivantes :
 1. Le plateau, les parois, et le dessus doivent être fabriquées en tôle d'acier (**choix de fini** : Couche d'apprêt, peinturé, ou inoxydable avec fini no. 4), avec une épaisseur minimale de 1,25 mm (0.0625 po) :
 2. Munir la benne d'une (1) tablette amovible (**standard pour un chargement au comptoir et optionnel pour un chargement au plancher**) de même fabrication et fini que les autres portions de la benne.
2. Ossature :
 - a. La benne doit comporter tous les éléments d'ossature nécessaires pour assurer un assemblage rigide ;
 - b. Munir le plateau de la benne des renforts indispensables pour qu'elle puisse supporter la charge nominale.
3. Usiner les surfaces de frottement des patins.
4. Fournir et installer un appareil d'éclairage encastré à lampes à incandescences, avec douille en porcelaine à culot moyen et protecteur d'affleurement dans le plafond de la benne.

2.12 PORTE PALIÈRES

1. Dans les baies de chacun des étages desservis par le monte-plats, installer une porte palière comprenant vantail (**ou vantaux**) de porte, cadre, seuil, pièces d'appui et accessoires de quincaillerie.
2. Fournir des portes à deux (2) vantaux s'équilibrant, à déplacement vertical vers le haut, et installer côté gaine. **Ou**
Fournir des portes à simple (1) vantail s'équilibrant, à déplacement vertical vers le haut, et installer côté gaine.
3. Les cadres de portes doivent constituer un assemblage mono pièce soudé ou boulonné en acier (**choix de fini** : couche d'apprêt, peinturé, ou inoxydable avec fini no. 4) comprenant les faux cadres, les montants et les moulures.
4. Les dimensions des cadres doivent être assorties à celles des portes de la benne.
5. Les seuils de porte doivent être en acier (**choix de fini** : couche d'apprêt, peinturé, ou inoxydable avec fini no. 4) avec rebord faisant saillie côté corridor pour former une allège.
6. Pour que les portes fonctionnent avec souplesse, utiliser des coulisses en acier, des câbles réglables, des roulements à billes, et des poignées de manœuvre au fini assorti aux portes.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.13 COTE DE RÉSISTANCE AU FEU

La benne doit être cotée pour sa résistance au feu, être conforme au CNB-1995, et porter le label des ULC ou d'une autre agence reconnue par le commissaire fédéral des incendies et les autorités compétentes.

Apposer le label ULC ou d'un d'autre organisme reconnu, indiquant la "Classification relative à la résistance au feu".

2.14 PORTE DE LA BENNE

1. La benne doit être munie de **1 ou 2** porte(s) en acier (**choix de fini** : couche d'apprêt, peinturé, ou inoxydable avec fini no. 4) s'ouvrant par le centre et coulissant verticalement **ou à simple vantail coulissant vers le haut**, et elle doit être munie d'un contact portes palières.

2.15 PORTE D'ACCÈS

1. Installer une porte d'accès battante au niveau du palier inférieur, ayant les mêmes caractéristiques que les portes palières du monte-plats.

2. Fournir un seuil rectangulaire de 60 mm (2 1/2 po) de hauteur, constitué d'une pièce de métal d'au moins 1,5 mm (0.0598 po) d'épaisseur. L'installer au niveau du sol, d'affleurement avec la face extérieure de la porte battante, et le fixer.

3. Utiliser le même matériau pour fabriquer les montants, le seuil et le linteau de la porte. Lui donner le même fini.

4. La porte doit être suspendue au moyen de charnières à piano de 90 mm X 90 mm (3 1/2 po x 3 1/2 po) munie d'une serrure à cylindre avec loquet à ressort monté côté gaine.

5. Munir d'une serrure à verrouillage conforme au système à clés prescrit par l'architecte

2.16 ARMOIRES ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

1. Installer les commandes dans les armoires en tôle d'acier, ventilées, fini émail, dotées de portes montées sur charnières pour en faciliter l'accès.

2. Fournir et installer des relais et des contacteurs fonctionnant sur courant continu

3. Fournir et installer des interrupteurs des relais de même marque et modèle, et en identifier clairement tous les éléments du réseau de commande, en accorde avec les indications des schémas de câblage et de filage.

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

2.17 SIGNALISATION ‘EN MARCHÉ’

Doter chacun des boutons-poussoirs d'un voyant lumineux rond ou carré d'au moins 12 mm (1/2 po), en plastique de couleur rouge portant l'inscription "en marche". Le voyant doit s'allumer lorsque la benne est en marche.

2.18 SIGNALISATION DE STATIONNEMENT À L'ÉTAGE

Doter chacun des boutons-poussoirs d'un voyant lumineux rond ou carré d'au moins 12 mm (1/2 po) en plastique de couleur rouge portant l'inscription "arrivé". Le bouton doit s'allumer lorsque la benne est stationnée à l'étage. Après un certain délai, la lumière s'éteint.

2.19 SIGNALISATION SONORE D'OUVERTURE DES PORTES PALIÈRES

Installer sur la benne une cloche d'au moins 75 mm (3 po.) de diamètre qui doit sonner lorsqu'on appuie sur un bouton-poussoir ou lorsqu'une porte palière est ouverte.

2.20 AFFICHAGE

Tous les appareils de signalisation et les tableaux de commande doivent être identifiés par un affichage gravé en français: les instructions relatives au fonctionnement doivent également être gravées en français sur les appareils et les tableaux sauf dans les cas où le fonctionnement est évident et n'exigent pas d'affichage. Soumettre les affichages à l'approbation de l'architecte.

3. INSTALLATION

3.1 Coordination

1. Exécuter les travaux en coordination avec les autres corps de métier.

3.2 Finis

1. Enlever la rouille des éléments de charpente de l'ascenseur et les enduire d'une couche de peinture anti rouille.
2. Enduire d'une couche de peinture émail pour métal toutes composantes telles que, support de rail, étriers, etc.

Le fabricant se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.

3. Il est interdit d'utiliser des procédés d'assemblage tels que le soudage par points, qui peuvent causer des imperfections ou des déformations, visibles à l'œil nu, sur les surfaces apparentes en acier inoxydable.
4. Recouvrir les surfaces finies d'un recouvrement protecteur.

3.3 Retouches

1. À l'achèvement des travaux, retoucher et remettre à neuf toutes les surfaces finies en usine aux endroits où elles ont été endommagées.
2. Enlever les revêtements protecteurs et nettoyer les surfaces visibles après achèvement des travaux et laisser le tout dans un état impeccable.

3.4 Essais sur chantier

1. Effectuer tous les essais prescrits par la norme CAN/C.S.A. B44-07.
2. Fournir les instruments et les appareils nécessaires, et effectuer tous les essais requis.
3. Fournir les attestations et certificats d'essais émis par les autorités compétentes.
4. Une semaine à l'avance, au moins, envoyer un avis indiquant la date et l'heure d'exécution des essais.
5. Garder une copie du devis sur place à la disposition du mécanicien en charge.

3.5 Soudage

1. Les soudures faites à pied d'œuvre doivent porter la marque d'identification du soudeur.

3.6 Utilisation du chalumeau

Il importera de ne pas utiliser de chalumeau à découper pour exécuter les travaux relatifs à cette section. Les ouvrages avec orifices comportant des traces de brûlures seront refusés.

FIN

G:\Devis GT-Accessibility\Master-Waiter.doc

Le manufacturier se réserve le droit de discontinuer des modèles ou options à tout moment ou de changer des spécifications, termes et condition de garantie, matériaux, équipements ou autres sans préavis et sans obligation de sa part.